Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260310-CCAS_CFU2025B-DE

Centre Communal d'Action Sociale
Mairie
35420 LE FERRÉ
Tél : *02.99.95.10.33*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

Délibération 2026-01

Nombre de Membres :
En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 mars à 20h30, la Commission Administrative, légalement convoquée, s'est réunie à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Président.

Date de Convocation de la Commission Administrative : le 5 mars 2025.

Présents : M. PAUTREL Louis, Président - Mme GUENÉE Arlette - M. COQUELIN Ronan - M. RINFERT Georges - Mme SIMON Marylène - M. PETITPAS Jean-Yves - Mme LESENECHAL Floriane. Mme QUINLAN Sophie

Absente : Mme PAILLETTE Vanessa

Monsieur Jean-Yves PETITPAS a été désignée secrétaire de séance.

OBJET
CCAS - Approbation du Compte Financier Unique 2025

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le conseil d'Administration élit son président. En conséquence, M. Louis PAUTREL, Président s'étant retiré, sous la présidence de Mme Arlette Guenée;

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2025, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par M. le president, Louis PAUTREL s'est exécuté du 1er Janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 1er Janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes,	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2024		20 437.57		94 442.84		11 4880.41
Opérations de l'exercice 2025	32 221.40	29 966.68	694 135.59	373 179.46	726 356.99	403 146.14
Totaux 2025		-2 254.72		-320956.13		-323 210.85
Résultats de clôture 2025	18 182.85		-226 513.29		-208 330.44	

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260310-CCAS_CFU2025B-DE

Au vu de l'exécution et des engagements au 31 décembre 2025 :

- Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 694 135.59 €
- Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 373 179.46 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Président étant sorti au moment du vote, le conseil d'Administration délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025:

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité décide de :
- ADOPTER le Compte Financier Unique 2025 tel que présenté par M. le Président.

Pour extrait conforme,
Le Président, Louis PAUTREL